AR PREFECTURE

082-218201127-20180405-CM20180405_36-DE

Regu le 11/04/2018

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 05 avril (05/04/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), Adjoint,

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT ABSENT:

M. Aïzen ABOUA, Conseiller Municipal.

Monsieur Gérard CAYLA est nommé secrétaire de séance.

36 - 05 avril 2018

36. « Chasselas et patrimoine : fêtons Moissac » - manifestation 2018 – participation pour occupation d'un stand

Rapporteur: Madame VALETTE.

Le maire propose, pour la mise à disposition de structures de type chapiteaux louées auprès d'un professionnel, la tarification suivante pour le week-end :

Stand occupé par les sites remarquables du goût

-	demi-pagode 5m/5m (soit 12.5 m2)	200 €
-	pagode 5m/5m entière	300 €
-	pagode 3m/3m entière	200 €

Stand occupé par les commerces locaux

-	demi-pagode 5m/5m (soit 12.5m2)	120 €
-	pagode 3m/3m	120 €
	stand extérieur	50€

AR PREFECTURE

082-218201127-20180405-CM20180405_36-DE

Regu le 11/04/2018

Le règlement sera effectué par chèque libellé à l'ordre du trésor public au moment de la réservation et encaissé en septembre 2018.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE la tarification proposée,

AUTORISE le maire à encaisser le montant de l'ensemble des réservations.

Pour copie conforme Moissac le 10 avril 2018

☑e Maire

Jean-Midhel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :